ADHÉSION SUR « MES DÉMARCHES » UNIQUEMENT !

CATANAT

Protégez votre activité marine avant la prochaine catastrophe

N'attendez pas le prochain cyclone pour protéger votre activité ! Adhérez dès aujourd'hui au dispositif public d'indemnisation en cas de catastrophes naturelles en Polynésie française.

SCANNEZ-MOI !

POURQUOI ET QUI PEUT ADHÉRER ?

L'adhésion est **facultative et annuelle**. Seuls les professionnels qui ont adhéré et versé leur cotisation peuvent être indemnisés, pour les biens qu'ils ont déclarés et qui ne sont pas assurés contre les catastrophes naturelles.

Perliculteurs
Titulaire de l'autorisation d'exercer

Aquaculteurs
Titulaire de l'agrément

Exploitants de parcs à poissons
Titulaire d'une AOT du domaine public maritime

Conditions essentielles, à la date de la catastrophe : exercer effectivement une activité du secteur primaire dans une zone visée par l'arrêté du Conseil des ministres · avoir adhéré **avant** la catastrophe · avoir payé la cotisation annuelle · avoir déclaré son inventaire · justifier le lien direct entre la catastrophe et les pertes.

EN DÉTAIL, SELON VOTRE ACTIVITÉ

Perliculture

Remise en état des pontons et des fare greffe autorisés, remplacement des naissains de nacre, retrait des infrastructures détruites.

Aquaculture

Bacs et bassins, cages flottantes et enclos en lagon, dispositifs de collectage et d'élevage de bénitiers, systèmes d'alimentation hydrauliques et électriques, cheptels (crevettes, paraha peue, holothuries, bénitiers, naissains de nacre, huîtres de roches), retrait des infrastructures détruites.

Parcs à poissons

Remise en état du matériel des parcs (grillages, pieux, cordages) et retrait des infrastructures détruites.

J'ADHÈRE EN 4 ÉTAPES

1
Je dépose ma demande
À tout moment de l'année, auprès de la DRM, en ligne sur Mes Démarches.

2
Je joins l'inventaire
L'inventaire des biens de mon outil de production que je souhaite faire couvrir.

3
Je verse ma cotisation annuelle
Une fois mon dossier complet et conforme, je verse ma cotisation auprès de la Paierie.

4
Je reçois mon attestation de couverture
Valable 1 an à compter du versement de ma cotisation.

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS, QUI CONTACTER ?

Perliculture
prod.perli.drm@administration.gov.pf
Tél. : 40 54 00 33

Aquaculture
aquaculture.drm@administration.gov.pf
Tél. : 40 54 60 63

Parcs à poissons
pechelagonaire.drm@administration.gov.pf
Tél. : 40 50 25 18

Renseignements généraux : **Direction des ressources marines** · Téléphone : **40 50 25 50**

JE M'INSCRIS

mes-demarches.gov.pf/commencer/adhesion-catanat-drm

Déposez votre demande en ligne sur **Mes Démarches** ou contactez la DRM pour tout renseignement.